

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4105)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL134

présenté par
M. Pont, rapporteur

ARTICLE 8

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« mentionné à l'article R. 40 »,

les mots :

« instituant les bureaux de vote ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.